

Solution ABIS



La solution Zetes ABIS (Automated Biometric Identification System) permet la détection de doubles enregistrements grâce aux informations au sein de bases de données consolidées. Qu'il s'agisse de citoyens, électeurs, fonctionnaires, militaires ou autres, l'ABIS est l'outil indispensable pour assurer une identité unique des personnes et prévenir la fraude à l'identité.

Le contrôle des enregistrements multiples ou dé-doublonnage

Que ce soit dans le cadre d'un registre national de la population, d'une élection, de la production de documents d'identité ou de la gestion d'une base de données de sous-ensembles de la population (militaires, fonctionnaires, enseignants etc...), les Etats doivent pouvoir s'assurer que ces bases de données soient apurées et qu'à chaque personne corresponde une identité unique.

Le dé-doublonnage sur base des données biométrique est une méthode utilisée pour la détection d'enregistrements multiples d'une même personne. A chaque nouvel enregistrement, les données biométriques sont analysées et comparées de manière systématique avec toutes celles déjà enregistrées, dont le nombre peut varier de quelques dizaines de milliers à plusieurs centaines de millions.

Pour ce faire, les solutions d'enrôlement font appel à l'ABIS. Il s'agit d'une solution globale de haute performance capable d'effectuer des opérations d'identification, d'authentification et de dé-doublonnage dans les délais souvent très courts et qui comprend également des solutions logicielles adaptées permettant le contrôle et le suivi des décisions par des opérateurs ou juristes compétents en la matière.

La solution Zetes ABIS prend en charge la détection de doublons biométriques sur base :

- des empreintes digitales
- de l'iris
- de la photo d'identité (reconnaissance faciale)

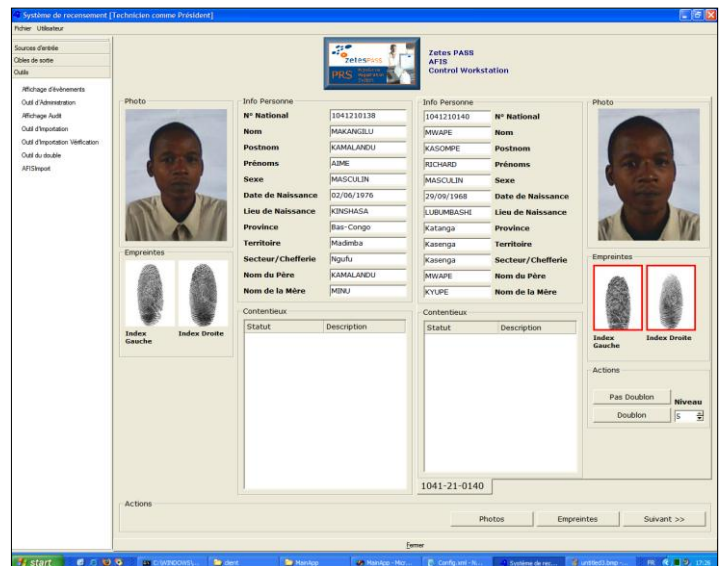
Le choix de l'élément biométrique à analyser dépend des spécifications de chaque projet. Ceux-ci peuvent également être utilisés concomitamment.

Système de gestion ABIS

Afin d'assurer une utilisation optimale de l'ABIS, Zetes a développé un système de gestion associé. Celui-ci permet de lancer une recherche automatique de doublons soit à chaque nouvel enregistrement dans la base de données soit de manière ponctuelle,

au moment d'effectuer un contrôle d'identité (par exemple pour les contrôles aux postes frontière).

Le système de gestion comprend également un outil de visualisation, permettant à un agent de l'Etat de comparer aisément toutes les informations (photo, empreintes digitales, informations biographiques, etc.) correspondant aux doublons détectés par l'ABIS. De cette façon, il peut examiner rapidement s'il s'agit bien d'un enregistrement multiple et ainsi entreprendre les actions nécessaires.



Gestion Autonome ou en Centre de Service

Deux configurations sont possibles.

- configuration autonome : les serveurs permettant le stockage et l'analyse des données sont installés dans le pays requérant.
- configuration en tant que services : Les serveurs et licences sont loués et peuvent être soit installées de manière temporaire dans le pays requérant soit être utilisées à



distance par transfert uniquement des informations biométriques numérisées et retour d'information des enregistrements multiples.

mode « Centre de Service » est utilisé, seuls les agents de l'Etat ont accès aux informations biographiques (textuelles) des personnes enrôlées.

En effet, lorsqu'une base de données de population est inexistante et doit être entièrement créée, d'importants moyens logiciels et matériels doivent être mis en œuvre pour le traitement des données biométriques. Ces moyens étant dimensionnés pour traiter une importante quantité d'information en peu de temps, ils sont généralement surdimensionnés pour les activités qui suivent un fois le gros du travail effectué.

Les coûts liés à ces infrastructures peuvent être évités en optant pour le Centre de service ABIS. Les investissements sont alors pris en charge par Zetes, qui est également responsable du traitement des données et de l'entretien de l'infrastructure. Ce modèle a pour avantage de diminuer fortement le coût initial du projet, d'en accélérer la mise en œuvre et donc pour un gain de temps supplémentaire. Les données biométriques sont traitées de manière anonyme afin de garantir la confidentialité des personnes.

Dans certaines circonstances, par exemple pour un projet de carte d'identité ou après une phase initiale où le traitement des données a eu lieu dans le centre de service AFIS, une installation « in situ » peut être recommandée. Dans ce cas, les matériels et logiciels sont installés directement dans l'environnement du client et le système sera exploité et entretenu par les ingénieurs de ce dernier après une formation approfondie fournie par les experts de Zetes.

Zetes dispose d'accréditation en matière de confidentialité des données et de sécurité de l'information, notamment l'accréditation Secret Défense OTAN, la certification ISO 9001 & 27001. Cela permet à Zetes de travailler en toute transparence et avec la crédibilité requise lors de la manipulation de données confidentielles et sensibles.

Le système ABIS Zetes est de plus conforme aux standards NIST ITL-1 2007 (Interface), ISO 19794-4 (Gabarits), ANSI/INCITS 378 et a fait l'objet d'évaluations NIST : MINEX, IREX, PFT, FpVTE,...

Traitement sécurisé des informations

Divers dispositifs permettent un traitement extrêmement sécurisé des informations relatives aux personnes enrôlées :

- transfert crypté de la base de données vers l'AFIS afin de rendre impossible la manipulation des informations
- utilisation d'un identifiant unique associé aux informations photographiques et biométriques. De cette façon, si le

Une solution évolutive

Les services AFIS de Zetes conviennent à des bases de données volumineuses

- registres de populations
- registres électoraux

ainsi qu'à des bases de données plus restreintes :

- personnel policier, militaire, fonctionnaires, etc.

Références

Nous utilisons ici la dénomination ABIS pour les projets ayant utilisé simultanément 2 biométries (Comparaison des empreintes digitales et reconnaissance faciale ou iris) et AFIS (Automated Fingerprint Identification System) pour les projets ayant utilisé uniquement la comparaison par empreintes digitales.

- **République Démocratique du Congo** : ABIS électorale sur plus de 31 millions d'enregistrements (empreintes et facial) en 2013, AFIS pour le contrôle des identités du personnel policier et militaire depuis 2007.
- **Côte d'Ivoire** : AFIS pour les projets passeport et visa biométriques depuis 2008
- **Bénin** : AFIS électorale (4 millions d'enregistrements) en 2010
- **Sierra Leone** : ABIS électorale (Centre de Service ABIS) de 2.6 million d'enregistrements (Centre de Service ABIS)
- **Burundi** : AFIS pour le contrôle d'identité des fonctionnaires et des militaires
- **BioDev II** : AFIS pour le Visa Schengen
- **Togo** : AFIS électorale de environ 3 millions d'enregistrement en 2007 et 2010 (Centre de Service ABIS) et ABIS en 2013
- **Sénégal** : ABIS (empreintes + Iris) pour le contrôle des Visas Biométriques